



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 124038

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation très dégradée de l'enseignement de l'histoire-géographie dans le second degré (collèges et lycées). La réforme des lycées de 2009 s'appuyait sur la projection d'un infléchissement des effectifs dans les filières généralistes pour justifier une baisse du nombre d'heures consacrées à l'histoire-géographie. Or cet infléchissement, à la rentrée 2011, n'a affecté que 0,2 % des élèves et ne justifie pas ce rééquilibrage supposé. Cependant, en raison de cette réforme, les enseignants en histoire-géographie ont été contraints de sacrifier une grande partie des programmes faute de temps, la classe de première concentrant désormais à elle seule l'enseignement auparavant étalé sur deux années. De plus, à la rentrée 2012, les élèves des classes de terminales scientifiques n'auront plus d'enseignement obligatoire d'histoire-géographie. Cette discipline ne sera plus qu'une option de deux heures hebdomadaires. Or tous les lycées ne seront pas en mesure d'offrir cet enseignement optionnel. Au collège, également, l'heure hebdomadaire consacrée à l'histoire-géographie en classes de 5e et de 4e ne permet pas un approfondissement satisfaisant du programme. Cette réforme qui va dans le sens d'un appauvrissement dangereux de l'enseignement de l'histoire-géographie prive des milliers d'élèves d'une culture essentielle pour leur futur de citoyens actifs et responsables. En conséquence, il lui demande quelles dispositions pourraient être mises en oeuvre par le Gouvernement pour rétablir dans le second degré un enseignement de l'histoire-géographie digne et respectueux de la citoyenneté et de la démocratie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124038

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12972

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)